



## Calcul impôt avec conjoint travaillant à l'étranger

Par **MOHSS92**, le **14/11/2011** à **13:51**

Bonjour,

Mariés depuis décembre 2006 sous le régime de la communauté, je travaille toute l'année en France et mon épouse a rejoint le Maroc depuis avril 2011 pour y créer une entreprise, elle ne perçoit depuis cette date aucun revenu en France; Comment dois-je effectuer ma déclaration en 2012 (sur les revenus perçus en 2011) et les années suivantes si mon épouse continue à travailler au Maroc ?

Puis-je continuer à faire une seule déclaration avec 2 parts ?

En vous remerciant par avance pour votre réponse.